



Licenciement droit ou pas le droit ???

Par **piep2**, le **06/01/2011** à **22:51**

Bonjour,

voilà je travail comme femme de ménage dans une pharmacie cela depuis 11 ans.

la pharmacie a été rachetée il y a un mois tout le personnel est resté.

mon nouveau patron vient de m'annoncer qu'il va me licencier car je n'ai pas le permis. je ne pourrais donc pas livrer les médicaments à domicile ou bien aller jeter des cartons à la déchetterie

or mon contrat depuis 11 ans ne me demande pas de faire des livraisons.

que faire...

je tiens à signaler que ce nouveau employeur a déjà une pharmacie quelques mètres plus loin et je pense qu'il veut ne garder qu'une femme de ménage.

le lendemain de la vente il était dans la pharmacie entraîné de tout nettoyer avec l'autre femme, étant un dimanche je suis passé devant mais personne ne m'avait demandé.

as-t-il vraiment le droit de me virer pour reprendre une autre personne pour la même fonction. et surtout pour un motif comme celui-ci le motif ou prétexte pour garder qu'une personne

merci de vos réponses je suis désespéré et j'ai 50 ans donc pas facile de retrouver un emploi à côté et sans permis.

Par **P.M.**, le **06/01/2011** à **23:14**

Bonjour,

En tout cas, le fait que vous n'ayez pas le permis ne constitue pas une cause réelle et sérieuse pour vous licencier, d'autant plus que vous êtes femme de ménage et pas livreur...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...